

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Côté et parafixé La Feuillette

COMMUNE

Dargnies, le 04 septembre 2019

Le commissaire enquêteur

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

  
F-C Grévin

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande formulée par la SA&U Ferme  
Eolienne de Routré en vue d'obtenir l'autorisation  
d'exploiter un parc éolien regroupant cinq  
aérogénérateurs et un poste de livraison sur  
le territoire de la commune de Dargnies

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Objet de l'enquête :** demande formulée par la SASU Ferme Éolienne de Boutis en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien regroupant cinq aéro-générateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Dargnies.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 01 août 2019 de \_\_\_\_\_

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : 1/ Oise

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Grewin François-Charles qualité \_\_\_\_\_

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du mercredi 04 septembre 2019 au jeudi 03 octobre 2019

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : mairie de Dargnies

Autres lieux de consultation du dossier : Préfecture de l'Oise

## Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

en mairie de Dargnies

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de l'Oise

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 4 septembre 2019 de 16h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les vendredi 10 septembre 2019 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les samedi 21 septembre 2019 de 09h à 16h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les jeudi 26 septembre 2019 de 15h à 18h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les jeudi 03 octobre 2019 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

## PREMIÈRE JOURNÉE

Les mercredi 04 de 14 heures à 17 heures  
septembre 2019

Observations de M<sup>(M)</sup> Aucun visiteur

Deuxième permanence le mardi 10 septembre 2019 de 14h à 17h  
Troisième permanence le samedi 28 septembre 2019 de 09h à 12h.

J'annexe au registre un courrier de M. le Président de la Région  
Hauts de France reçu en double exemplaire.

Le commissaire approuve  
Thierry Charlier

M. THIEFFRY Jean-Luc demeurant 6 Rue Edmond Randozin  
Frocourt. M. ROY Emmanuel demeurant 3 Rue Edmond  
Randozin Frocourt 80250 POIX DE PICARDIE.

1) Impacts sur la valeur immobilière des habitations et  
biens immobiliers = La baisse des valeurs des biens  
immobiliers peut atteindre de 30% à 70% de la valeur  
actuelle en cas d'installation des éoliennes proches  
de nos résidences.

2) Impacts sur la réception des ondes T.V. L'implantation  
des éoliennes entraîne de graves perturbations sur la réception  
des chaînes Télévisées.

3) Impacts sur la santé = Les conséquences sur la santé humaine  
des champs magnétiques générés par les éoliennes ne sont pas  
connues. Le recul actuel ne permet pas d'évaluation  
objective des conséquences sur la santé humaine, des femmes  
enceintes et des enfants. Un reportage récent sur TF1 montrait  
des malformations sur des boeufs et vaches depuis l'implantation  
d'éoliennes. Le principe de précaution prévu dans la loi sur  
l'environnement devrait entraîner la mise en place d'un  
moratoire le temps d'évaluer les conséquences sur la santé.  
Les bruits et flashs perturbent le sommeil et la vie  
quotidienne justifiant un moratoire.

4) Sur exploitation du plateau. Le plateau comporte déjà de  
nombreuses fermes éoliennes. L'implantation des éoliennes pénaliserait  
une nouvelle fois les habitants des zones rurales. Les éoliennes  
E1, E2, E3 seraient implantées très près des habitations et  
dans une orientation pénalisant les habitants.

5) L'implantation de cette nouvelle ferme éolienne ne se justifie pas à l'heure actuelle. Le bilan carbone n'est pas aussi positif que les sociétés ne veulent le faire savoir. Les éoliennes ne permettent pas de prendre le relais de autres énergies électriques. Elles sont impactées par les variations de la météo.

A ce jour aucune solution n'a été trouvée pour stocker l'énergie produite lors des épisodes de vent. Par contre en cas d'absence de vent elles ne produisent aucune électricité. Cela induit que des sources différents de production électrique doivent être maintenues et entretenues entraînant un doublement de l'empreinte carbone et un doublement des frais d'exploitation sur deux sites.

En Allemagne la mise en place de nombreuses éoliennes a contribué à la remise en service de centrales électriques à charbon de mauvaise qualité. L'Allemagne produit à ce jour 9 Tde CO<sub>2</sub> contre 1,5 Tde par la France du fait de la production nucléaire d'électricité.

6) La mise en place d'éoliennes impacte les couloirs migratoires. La multiplicité des fermes éoliennes sur le plateau entraîne une diminution drastique des possibilités de passage de migrateurs. L'impact des champs magnétiques n'a quand à elle pas été étudié sérieusement. Les constatations des chasseurs sur la disparition du gibier à proximité des éoliennes n'est pas une utopie.

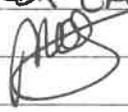
En conséquence nous nous prononçons CONTRE l'implantation de cette ferme éolienne.

Mr THIEFFRY Jean-Luc

Mr ROY Emmanuel.

MORDA Eric : Trop d'éoliennes dans le secteur.  
A terme entre 200 et 250 !!! une électricité chère  
à l'avenir, des emplois surtout en Allemagne, peu de  
retour pour les emplois en France.

Des nuisances : Bruit, faune, impact sur la santé ?

MORDA ERIC  


Thierry DEBARD, habitant de JARCIÈS et conseiller municipal, se prononce  
contre l'implantation de nouvelles fermes d'éoliennes autour, entourant  
les habitations de nos communes, cela dans une proximité et clarté  
écroue.

Pour ailleurs et depuis les installations de parcs déjà existants, nous  
pouvons constater les points suivants :

- Un espace rural non préservé
- Une lumière le nuit toujours présente
- Plus de passage d'oiseaux migrateurs (nous en avons eu un il y a 99 ans  
passés, avant les fermes éoliennes de la côte pédoncule proche du nord  
ouest de l'Orbi, le planis de voir passer les oiseaux sauvages, ...  
et sans doute d'autres oiseaux)
- Une culture rurale mise en péril, notamment sur les traditions  
de chasse (en milieu de Parc Éolien !), de balade, ...

Nous pouvons également avec plusieurs études à l'appui, se poser la  
question de la plus saine environnementale à long terme ... Que faire  
dans les décennies à venir ?

Enfin, de nouvelles études sur le sujet peuvent poser question ! Sans  
oublier d'autres problématiques d'ordre (autre relevé notamment).

  
T. DEBARD

⊕ Non reconnaissance de la démocratie locale !!

Jean-Marc FALSARELLA, habitant de Sargis  
 - Problèmes dû aux infrasons, comme vu dans le reportage récent sur TF1 → les animaux meurent et des personnes deviennent malades. Principe de précaution à appliquer  
 - Baisse des prix de l'immobilier là où les éoliennes sont implantées.

- Risque de chute de glace (indiqué au pied des éoliennes)  
 ↳ balade en vélo ou à pied impossible l'hiver car certaines éoliennes juste à côté des chemins.

Certaines éoliennes vont aussi être juste à côté de la route (la route n'est pas fermée l'hiver) → risque de chute de glace sur les véhicules et/ou sur la route → responsabilité des éoliennes en cas d'accident.

- Bruit → Éoliennes vont être trop proche des habitations.

On oubliât les éoliennes sans avoir  
d'argent pour les gênes occasionnées  
↳ une somme devrait être versée  
aux riverains en fonction de la  
distance par rapport aux éoliennes  
DARGIES va être totalement encerclé  
↳ Non à l'encerclement des villages.

Pollution visuelle la nuit on se  
voierait sur une zone industrielle  
avec les lumières rouge clignotante  
↳ on ne peut plus voir les étoiles  
à la campagne.

• Nos paysages sont massacrés.

Sur-concentration d'éoliennes dans  
le secteur

↳ la zone est à saturation complète  
↳ il n'y a plus l'adhésion de la  
population locale.

• La hauteur des éoliennes devrait  
être en fonction de la proximité des  
habitations (exple = éoliennes 130m → dist 7,3km)

F C W

Les éoliennes devraient être plus en mer, cela générerait moins les populations et créerait des zones de reproduction pour les poissons.

→ Je me prononce donc CONTRE l'implantation de ce parc.

Quatrième permanence le jeudi 26 septembre de 15h à 18h

M. Raphaël Barandelle  
282, de Grandvilliers 60210 Dargies

**Je suis fermement opposé à ce nouveau projet de parc éolien sur les communes de Dargies / Sentelie pour les motivations essentielles suivantes :**

- 1) Trop d'éoliennes dans ce secteur géographique
- 2) Dangerosité du projet
- 3) Prétexte possible pour justifier d'autres implantations
- 4) Décision du Conseil municipal de Dargies entachée d'irrégularités et vote du Conseil municipal de Sentelie illégal
- 5) Aérogénérateurs trop près des villages
- 6) Encerclement, étouffement des villages
- 7) Construction dans l'espace de respiration paysagère
- 8) Implantation dans un couloir réservoir à de nombreuses espèces d'oiseaux, de chauves-souris et chouettes
- 9) Le promoteur Energie Team refuse de tenir compte des remarques formulées par l'autorité environnementale
- 10) Les parcs actuels sont trop souvent « au repos »
- 11) Le consommateur est totalement oublié et grand perdant
- 12) L'énergie éolienne est très loin d'être vertueuse écologiquement
- 13) Désaccord avec les orientations du Gouvernement, de l'Etat.

**J'explicite chacune de ces motivations dans le document de 9 pages que je remets ce jour à Monsieur le commissaire enquêteur. Je souhaite que ledit document soit annexé au dossier d'enquête publique.**

suite au verso

**A NOTER :** pour éviter de réimprimer 6 pages de mes observations, j'apporte ci-dessous quelques compléments. Mon opposition à l'implantation massive d'éoliennes n'est pas incompatible avec une conscience écologique

**Aux points 4) ci-dessus et 4-5) de mes observations détaillées :** Selon la charte France Energie Eolienne et Association AMORCE, signée le 2 Octobre 2015, un élu ne peut détenir un **intérêt direct ou indirect** sur le projet éolien ; il doit de plus **s'abstenir de toute participation aux votes** du conseil municipal. A Dargies, deux élus ont des membres de leur famille proche directement concernés par ledit projet. Je rappelle que de 2013 à 2015, 7 condamnations d'élus ont été prononcées pour prise illégale d'intérêt.

**Aux points 5) ci-dessus et 6) de mes observations détaillées:** il convient de remarquer que la hauteur moyenne des éoliennes s'accroît sans cesse. Certes elles gagnent ainsi en productivité, mais elles deviennent de plus en plus gênantes (bruit, infrasons, vision) ; ceci d'autant plus que la distance réglementaire de « précaution » par rapport aux habitations est restée la même qu'au début des 1eres constructions d'éoliennes.

A Dargies le 26 septembre 2019

Monsieur Raphaël Bonardelle

Dargies

J'annexe au registre  
un dossier de neuf pages.

Le commissaire exécutif

François Chabouff  
F.-C. Guesin

J'annexe au registre une délibération du conseil municipal de Sarremit de septembre 2019 qui n'est renvoyé par M. Lionel Bouchart, maire de Sarremit-

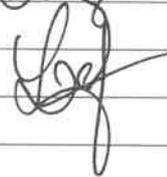
François Chabouff

M. Le Fabre Charles Maire de Dargies

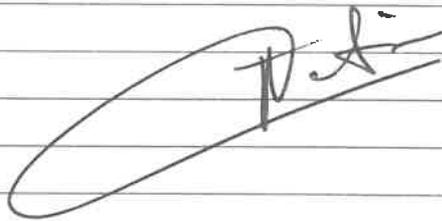
La Commune de Dargies dispose d'un grand territoire, elle même a reçu par la Commission de la Préfecture de la Région CCRV une zone de développement éolien ZDE. C'est cela qui a permis de mettre 6 machines au jour d'aujourd'hui et il y a 3 nouvelles machines qui vont être installées, ayant un grand territoire les sollicitations sont nombreuses. Le nouveau projet comporte 5 machines en Commun avec la Commune de Sentelie. Tout le monde nous parle d'énergie renouvelable, écologie, de protection de la couche d'ozone, de transition énergétique, pourquoi ne pas mettre en place ces machines. Il y a d'entretien des

chemins, les retombées fiscale pour la commune, l'amélioration de nos villages, du cadre de vie, sans cela ce ne sera plus possible de répondre aux besoins des communes où vous nous supprimez la taxe d'habitation, comment faire ? Nous plantons des haies paysannes, nous avons créé un aire de jeu pour les enfants, nous avons refait un quartier ainsi que la voirie. Nous voulons garder notre identité sans avoir besoin de personnes pour nous diriger, notre président des Hauts de France ne veut pas d'éoliennes sur notre territoire, mais il oublie que la région touche les taxes de nos parcs ainsi que notre chère communauté de communes de la Picardie Verte. Croyez moi ce n'est pas à titre personnel comme certaines personnes le pense je n'ai pas d'intérêt plus que d'autre c'est seulement pour avoir de l'énergie propre ainsi que le bien être de mes habitants de la commune

Dangis le 26 septembre 2013  
Cherly Lefebvre Maire de Dangis



Je dépose ce jour 3 Octobre 2019 un dossier  
contre ces machines en mon nom  
MARTIN Patrick de 5 pages  
et un dossier au nom de l'association "Eolienne 60"  
de 6 pages.



Cinquième permanence le jeudi 3 octobre 2019 de 14h à 17h.  
Écrit sous la dictée de M. Bernard Guy de Francourt -  
de la Haye Saint Romain, handicapé momentanément de la  
main droite.

"Contre ce projet estimant qu'il y a déjà assez  
d'éoliennes dans le secteur - De ce fait on est en train  
de détruire le paysage picard, région déjà très chargée  
en éoliennes - Raison économique pour les gens qui se  
trouvent dans l'obligation de vendre des terrains en des  
marchés, cela posera problème - Sans oublier les éventuelles

rencontres que nous ne connaissons pas encore.

Le comité est équilibré

~~François Chabert~~

D. Bernard

~~Y. B...~~

Mme Sonia RUSSO. Fmouvent.

Je pense qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages. Je suis donc opposé à ce projet.

S. Russo

Le présent registre ainsi que les cinq pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le \_\_\_\_\_  
à M. monsieur le Préfet de l'Oise -

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

Pièces jointes :

Mémoire de M. Martin

Mémoire de l'association Eolienne 60

Délibération du conseil municipal de Sarusis

Mémoire de M. Raphaël Bourdelle

Courrier de M. Xavier Bertrand, Président de la  
région Hauts de France -

Le commissaire enquêteur  
*François Charlepin*